

Les incendies domestiques : des conséquences irréversibles

Quand il ne tue pas, l'incendie domestique peut entraîner chez les victimes de très graves séquelles physiques, respiratoires, traumatiques et psychologiques. Il est également à l'origine de nombreux dégâts matériels.

Il est toxique : Un incendie peut couvrir pendant plusieurs heures avant que les flammes n'apparaissent. Les victimes sont généralement intoxiquées pendant leur sommeil par les fumées toxiques qui se propagent. Une victime intoxiquée est incapable de fuir, mais une simple exposition aux fumées, même très brève (moins de 5 minutes), peut donner lieu à un handicap à vie : asthme chronique, insuffisance rénale, hépatique, cardiaque et respiratoire.

Il est aveuglant : Lors d'un incendie, les victimes ne peuvent plus s'orienter pour fuir. Les flammes et les fumées provoquent la panique, qui suscite de mauvais réflexes.

Il est rapide : Un feu et ses fumées toxiques se propagent très vite, les victimes ont très peu de temps pour réagir. Pour éteindre un feu, il faut :

- 1^{ère} minute : 1 verre d'eau
- 2^{ème} minute : 1 seau d'eau
- 3^{ème} minute : 1 citerne d'eau

Il est dévastateur : Un incendie implique d'emblée l'ensemble des personnes présentes sur les lieux, touche l'ensemble des membres d'une même famille et le voisinage. Il fait des victimes multiples et provoque des dégâts matériels très importants.

En 2007, les incendies domestiques ont entraîné :

- 85 000 intervention des sapeurs pompiers
- 9110 victimes dont 846 blessés graves et 295 décès sur les lieux même de l'incendie¹

Aujourd'hui :

- Un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes en France.²
- Un incendie sur 4 est dû à une installation électrique défectueuse.³
- La température d'une pièce en feu atteint près de 600° en 5 minutes, 1 200°C dans une cage d'escalier.⁴
- La plupart des incendies se déclarent le jour, mais sont plus meurtriers la nuit.⁵

Comment éviter les risques d'incendies domestiques

- **Vigilance et gestes simples pour tous**

- **Il est important de faire entretenir régulièrement les installations de gaz et d'électricité. Des installations de gaz et d'électricité saines permettent de limiter les risques d'incendie.** Tous les appareils électriques et au gaz sont potentiellement dangereux. Les appareils électriques et leur mauvaise utilisation sont responsables d'un incendie sur quatre : attention aux prises multiples

¹ Source Direction de la Sécurité Civile

² Source Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris - 1993

³ Observation effectuée par la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris

⁴ Source Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France – norme ISO 834

⁵ Source Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France

utilisées en surpuissance, aux fils de lampe abîmés, aux lampadaires halogènes sans grille, aux abat-jours en papier...

- **Vérifier l'état du tuyau de gaz tous les ans.**
- **Veiller à ce que les installations de chauffage soient régulièrement entretenues** : la cheminée et les conduits doivent être ramonés une fois par an (obligatoire pour les assurances habitation) surtout si on chauffe au fioul ou au bois. Le ramonage mécanique des cheminées effectué par **des professionnels qualifiés** reste le meilleur procédé.
- **Pas de stockage inutile de combustibles** (cartons, papiers) et de produits inflammables (alcool, essence...) surtout à proximité des sources de chaleur. Laisser les produits inflammables loin des radiateurs, des ampoules, des bougies, des plaques chauffantes...
- **Dans la chambre, éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit**
- **Dans la cuisine, attention à l'huile sur le feu, au grille-pain...** ainsi qu'à tout appareil électrique. **Ne pas laisser branchés les appareils électroménagers inutilisés.**
- **Ne pas utiliser d'alcool ou d'essence** pour allumer la cheminée ou le barbecue. Protéger les foyers ouverts d'une grille pare-feu.
- **Avoir un extincteur chez soi.**

- **Les bons réflexes avec les enfants**

Les enfants sont particulièrement vulnérables en cas d'incendie, ils paniquent et leur comportement peut devenir imprévisible.

Les décès par incendie sont la troisième cause de décès par accident de la vie courante chez les enfants de moins de 5 ans, après les décès par noyade et les décès par suffocation et chez les enfants de moins de 15 ans.⁶

- **Ne jamais laisser un jeune enfant seul** dans un appartement ou une maison. En cas d'incendie, il sera pris au piège.
- **Apprendre aux enfants que le feu est dangereux et qu'il fait très mal.**
- **Tenir les briquets, allumettes et bougies hors de portée des enfants.** Leur donner une lampe de poche pour jouer dans le noir sans danger.
- **Ne jamais laisser un enfant sans surveillance en présence de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu.**
- **Leur apprendre dès que possible à se servir du téléphone et à composer le numéro 18** des pompiers.
- **Leur apprendre les bons comportements face au feu**, comment ramper au sol si la fumée envahit une pièce et comment se manifester à la fenêtre.
- **Ne pas placer de chauffage d'appoint dans leur chambre.**

⁶ Source InVS – BEH de mai 2004 sur les accidents de la vie courante

Les principales causes d'accident et conseils de prévention : quelques exemples

Causes d'incendies	Conseils de prévention
<p>Un lampadaire halogène est placé trop près des rideaux. La chaleur dégagée par la lampe enflamme les rideaux (une lampe de 500 watts atteint une température de 200 à 580°C).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garder une distance de sécurité par rapport à tous combustibles (des rideaux, une tapisserie...). - S'assurer qu'un cache protecteur protège l'ampoule.
<p>Une guirlande de sapin de Noël est restée branchée sans interruption pendant de nombreuses heures.</p> <p>Les sapins de Noël vendus dans le commerce ne sont pas ignifugés. Ils sont donc inflammables et combustibles. Les décorations du type flochage ou givrage ne sont pas des protections contre le feu mais au contraire augmentent l'inflammabilité des arbres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas laisser les guirlandes électriques fonctionner sur le sapin sans surveillance. - Allumer les guirlandes électriques par intermittence et les tenir éloignées des appareils de chauffage ou d'une flamme. - Ne jamais accrocher de décoration comprenant des flammes nues (bougies allumées par exemple). - Veiller à acheter des produits conformes « aux normes françaises (NF) ou européennes (NE) ».
<p>Des installations électriques non conformes, mal entretenues ou surexploitées, une multiprise utilisée avec excès, peuvent générer une surchauffe et altérer l'installation provoquant ainsi un court-circuit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter de surcharger les prises électriques (surtout avec des appareils à forte consommation). - Faire régulièrement contrôler les installations.
<p>Une cigarette tombe sur les couvertures provoquant ainsi leur combustion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas fumer au lit et bien éteindre ses cigarettes. - Ne jamais vider un cendrier dont les cendres sont encore chaudes dans une poubelle.
<p>Une bougie est allumée sur une table, un courant d'air la renverse, la nappe prend feu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne jamais laisser une bougie sans surveillance. - S'assurer qu'elle est correctement éteinte.
<p>Des aliments sont laissés sur le feu, l'huile de cuisson s'enflamme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne jamais laisser une casserole ou une poêle chauffer sur une cuisinière sans surveillance et être prudent lors de l'utilisation d'appareils de cuisson.
<p>Un enfant joue avec des allumettes ou un briquet et jette l'allumette enflammée dans la corbeille à papier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir les bougies, les allumettes et les briquets hors de portée des enfants (placards en hauteur et fermés à clef). - Veiller à ne jamais laisser les enfants seuls ou sans surveillance.

Mieux prévenir les incendies domestiques

Dans un incendie, la propagation des fumées précède toujours celle des flammes. Or, si les fumées peuvent avertir de l'existence d'un incendie, leur toxicité les rend responsables de 80 % des décès des victimes d'incendies domestiques. C'est pourquoi, la détection des premières fumées permet une alerte précoce des victimes, et est essentielle pour sauver des vies. Il existe différents types de matériels qui permettent de limiter les dégâts d'incendies d'habitation : les Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumées (ou DAAF) et les extincteurs et aérosols à fonction extinctrice.

- **Les détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF)**

Une grande partie des dégâts matériels et humains dus aux incendies domestiques peut être évitée, si les habitants sont alertés dès le début de l'incendie et s'ils savent réagir face au feu. Le détecteur avertisseur autonome de fumée ou DAAF alerte dès la formation de fumée dans une pièce. Il permet donc d'avertir les occupants d'un logement dès que l'incendie se déclare, leur permettant de maîtriser le départ du feu, ou de fuir sans être victimes des émanations. Il diminue ainsi considérablement le taux de mortalité lié aux incendies. Les DAAF sont le seul moyen de ne pas être victime des feux nocturnes, particulièrement meurtriers (responsables de 70 % des décès dans les incendies d'habitation).

Dans les pays où toutes les habitations sont équipées de DAAF (Norvège, Canada, Etats-Unis), le nombre de victimes d'incendies domestiques a été réduit de 50%. La présence d'un DAAF divise par dix le risque d'être tué et réduit de 90% le risque de décès chez les nourrissons et les jeunes enfants lors des incendies.

Les DAAF installés doivent être conformes à la norme **NF-EN 14 604**. Il faut en installer à chaque étage, de préférence au plafond près des chambres.

Une proposition de loi pour rendre obligatoire les détecteurs de fumée

Une proposition de loi visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation est actuellement en cours d'examen au parlement. Une fois cette loi adoptée, son entrée en vigueur est soumise à la parution d'un décret en Conseil d'État fixant ses modalités d'application, au plus tard cinq ans à compter de sa publication.

- **Les extincteurs et les sprays anti-incendie**

D'un usage extrêmement simple, les extincteurs et les aérosols à fonction extinctrice permettent d'intervenir, chaque année, sur un grand nombre de départs de feux et de limiter au maximum les dégâts matériels provoqués par les flammes. Plus les extincteurs seront placés à des endroits facilement et rapidement accessibles, plus les habitants pourront réagir rapidement et circonscrire un feu naissant.

S'ils peuvent trouver place dans tous les foyers, le taux d'équipement des particuliers reste paradoxalement faible, malgré la simplicité et la grande utilité de ces matériels de sécurité. Les extincteurs et les aérosols à fonction extinctrice sont soumis à des normes strictes (Normes Européennes et Norme AFNOR - Association Française de Normalisation) garantissant la meilleure protection pour tous.

Que faire si un incendie se déclare ? A chaque situation, la bonne solution

• Si l'incendie se déclare dans l'habitation

- **Faire sortir** tout le monde pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et les gaz) précédant la venue des flammes.
- **Fermer la porte** de la pièce en feu.
 - **Si l'incendie est au-dessus de votre palier :**
 - **Sortir par l'issue la plus proche, sans rien emporter, fermer la porte d'entrée derrière vous.**
 - Une fois dehors, **appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112** (numéro unique d'urgence européen).
 - **Si l'incendie est au-dessous ou sur le même palier :**
 - **Fermer les portes et mettez des linges mouillés en bas des portes.**
 - **Appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112** (numéro unique d'urgence européen).
 - **Aller à la fenêtre pour que les secours vous voient.**
 - **En cas de fumée dans la pièce, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide** (la fumée envahit d'abord les parties hautes).

• Dans tous les cas

- **Répondre calmement aux questions des pompiers** permet de localiser l'incendie plus rapidement.
- **Ne jamais lutter seul contre le feu sans avoir appelé les secours.**
- **Ne pas braver la fumée**, par exemple de la cage d'escalier.
- **Ne pas prendre l'ascenseur.**
- **Ne pas se jeter par la fenêtre.**



Contacts presse :

INPES : Sandra Garnier - Tél. : 01 49 33 23 06 - Email : sandra.garnier@inpes.sante.fr
Agence Weber Shandwick : Samantha Leblanc – Tél. : 01 47 59 38 64 – Email : sleblanc@webershandwick.com